DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Turquie | e-Visa

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée prévue** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **Information à ajouter dans votre email d'envoi de document(s) :**
Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE.

☑ ***Supplément pour passeport du Cambodge et Sénégal uniquement :*** 1 Copie d'un Titre de séjour d'un pays Schengen OU 1 Copie d'un Permis de séjour d'un pays Schengen OU 1 Copie d'un Visa Schengen sur passeport (la validité du document doit couvrir les dates du séjour de 30 jours maximum souhaité en Turquie).

Précision supplémentaire pour passeport du Sénégal : vous devez obligatoirement voyager avec Turkish Airlines ou Pegasus Airlines.

☑ ***Attention :***

Une assurance séjour est obligatoire pour entrer en Turquie avec un e-Visa, à présenter à l'arrivée.

RapideVisa peut vous fournir une assurance Mutuaide (Groupama) reconnue par les autorités, couvrant le rapatriement et 100.000 € de frais médicaux d'hospitalisation. Vous pouvez la commander pendant votre commande de visa, ou ultérieurement dans notre rubrique "Assurances séjours". Nous joindrons l'attestation à votre dossier après sa réception, et nous vous la transmettrons avec votre commande.